



Phoenix Trimestriel 70

Septembre 2018

TITRE DE CRÉANCE COMPLEXE DE DROIT FRANÇAIS PRÉSENTANT UN RISQUE DE PERTE EN CAPITAL EN COURS DE VIE ET À L'ÉCHÉANCE

Le titre de créance émis par Natixis Structured Issuance, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA (Standard & Poor's : A/Moody's : A2/Fitch Ratings : A⁽¹⁾), est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.

Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018 est un titre de créance risqué alternatif à un investissement dynamique de type actions.

- **Période de commercialisation** : du 10 juillet 2018 au 28 septembre 2018.
- **Durée d'investissement conseillée** : 10 ans en l'absence de remboursement automatique anticipé. L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable si le titre de créance est revendu avant la Date d'Échéance ou la Date de Remboursement Anticipé.
- **Éligibilité** : contrats d'assurance-vie ou de capitalisation et comptes-titres (dans le cadre d'un placement privé). La présente brochure décrit les caractéristiques de *Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018* et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.**
- **Code ISIN** : FR0013345998

Communication à caractère promotionnel

Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé à destination d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs), la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

⁽¹⁾ Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.

Phoenix Trimestriel 70

Septembre 2018

EN QUELQUES MOTS

***Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018* est un titre de créance qui présente un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance et dont les caractéristiques sont les suivantes :**

- La valeur du titre de créance s'apprécie selon l'évolution de l'indice Euro iSTOXX® 70 Equal Weight Decrement 5% (« l'Indice »), indice représentatif du marché actions de la zone euro. Cet indice est calculé dividendes nets réinvestis et diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an.
- Le versement d'un coupon de 1,75 % au titre du trimestre écoulé si, à une Date d'Évaluation de Coupon, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 85 % de son Niveau Initial.
- Un remboursement automatique anticipé du 4^e au 39^e trimestre, si, à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), en l'absence de remboursement automatique anticipé :
 - ✓ Un remboursement du Capital Initial si, à la Date d'Évaluation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.
 - ✓ Une perte en capital si, à la Date d'Évaluation Finale, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial. Par exemple, si le niveau de l'Indice a baissé de 55 %, l'investisseur subira une perte en capital équivalente à la performance négative de l'Indice depuis l'origine, soit un remboursement final à 45 %.

Les termes « Capital » ou « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la Valeur Nominale du titre de créance ***Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018***, soit 1 000 euros. Les gains ou pertes résultant de l'investissement sur ce titre de créance s'entendent hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou au compte-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables. Les Taux de Rendement Annuel nets sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droit de garde de 1 % par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance, ou tels que des frais de souscription dans le cas d'un investissement en comptes-titres, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller. Le titre de créance est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et au risque de défaut, de faillite ou de mise en résolution de son Garant. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement de 1 000 euros le 28 septembre 2018 jusqu'à la Date d'Échéance (le 12 octobre 2028) ou, selon le cas, de Remboursement Automatique Anticipé. En cas d'achat après le 28 septembre 2018 et/ou de vente du titre de créance avant son échéance effective (et/ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel peut être supérieur ou inférieur au Taux de Rendement Annuel indiqué dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance ***Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018*** peuvent être proposés dans le cadre de contrats d'assurance-vie et/ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du titre de créance ***Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018*** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce titre de créance est proposé. **Il est précisé que l'entreprise d'assurance, d'une part, et l'Émetteur et le Garant de la formule, d'autre part, sont des entités juridiques distinctes.** Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

AVANTAGES, INCONVÉNIENTS & FACTEURS DE RISQUES

AVANTAGES

- **Un coupon de 1,75 % au titre du trimestre écoulé** si, à une Date d'Évaluation de Coupon (du 1^e au 40^e trimestre), le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 85 % de son Niveau Initial.
- Un **remboursement automatique anticipé** du 4^e au 39^e trimestre si, à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial.
- À l'échéance des 40 trimestres (soit 10 ans), si **Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018** n'a pas été rappelé par anticipation, l'investisseur bénéficie d'un **remboursement de l'intégralité de son Capital Initial** si, à la Date d'Évaluation Finale, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial.

INCONVÉNIENTS

- **Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018 présente un risque de perte partielle ou totale du capital en cours de vie** (en cas de revente du titre de créance à l'initiative de l'investisseur alors que les conditions de remboursement automatique ne sont pas remplies, le prix dépendant alors des paramètres de marché le jour de la revente) **et à l'échéance** (si, à la Date d'Évaluation Finale, le niveau de l'Indice est inférieur à 60 % de son Niveau Initial). Le rendement de **Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018** à l'échéance est très sensible à une faible variation de l'Indice autour du seuil de 60 % de son Niveau Initial.
- **L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement** qui peut durer de 4 à 40 trimestres (soit de 1 an à 10 ans).
- **Le gain maximum de l'investisseur est limité à 1,75 % par trimestre écoulé.** L'investisseur ne profite pas pleinement de la hausse de l'Indice (**Effet de Plafonnement du Gain**).
- **L'investisseur est exposé à un éventuel défaut** (qui induit un risque de non remboursement) ou à une **dégradation de la qualité de crédit** (qui induit un risque sur la valeur de marché du titre de créance) de l'Émetteur et à un risque de défaut, de faillite et de mise en résolution du Garant.
- **L'Indice est équi pondéré et calculé dividendes nets réinvestis, diminué d'un montant forfaitaire de 5 % par an. Le montant des dividendes réinvestis peut être inférieur ou supérieur au montant forfaitaire de 5 % par an.**

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de Risques » du Prospectus. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du titre de créance pourra être inférieur à son prix de commercialisation. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa Valeur Nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'Indice. Dans le pire des scénarii, la perte en capital peut être totale.
- **Risque lié au sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du niveau de l'Indice.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du titre de créance provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et au risque de faillite ou défaut de paiement ou mise en résolution du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au titre de créance.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du titre de créance, voire rendre ce titre de créance totalement illiquide.

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

UN COUPON DE 1,75 % PAR TRIMESTRE

Du 1^{er} au 40^e trimestre, si, à une Date d'Évaluation de Coupon, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 85 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit, à la Date de Paiement de Coupon correspondante :

UN COUPON DE 1,75 % AU TITRE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ

REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ DÈS LE 4^E TRIMESTRE

Du 4^e au 39^e trimestre, si, à une Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à son Niveau Initial, l'investisseur reçoit :

LE CAPITAL INITIAL
+
LE COUPON DE 1,75 % AU TITRE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ
SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 6,88 %
SOIT UN TRA NET⁽²⁾ MAXIMUM DE 5,88 %

REMBOURSEMENT FINAL

À la Date d'Évaluation Finale, le 28 septembre 2028, on observe le niveau de l'Indice par rapport à son Niveau Initial.

CAS FAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 85 % de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 12 octobre 2028 :

LE CAPITAL INITIAL
+
LE COUPON DE 1,75 % AU TITRE DU TRIMESTRE ÉCOULÉ
SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 7,39%
SOIT UN TRA NET⁽¹⁾ MAXIMUM DE 6,39%

4 / 8

CAS MÉDIAN

Si le niveau de l'Indice est supérieur ou égal à 60 % de son Niveau Initial mais strictement inférieur à 85 %, l'investisseur reçoit le 12 octobre 2028 :

LE CAPITAL INITIAL
SOIT UN TRA BRUT⁽¹⁾ MAXIMUM DE 0 %
SOIT UN TRA NET⁽¹⁾ MAXIMUM DE -1 %

CAS DÉFAVORABLE

Si le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 60 % de son Niveau Initial, l'investisseur subit une perte en capital et reçoit le 12 octobre 2028 :

LE CAPITAL INITIAL DIMINUÉ DE LA PERFORMANCE FINALE DE L'INDICE

DANS CE SCÉNARIO, L'INVESTISSEUR SUBIT UNE PERTE EN CAPITAL À HAUTEUR DE L'INTÉGRALITÉ DE LA BAISSÉ DE L'INDICE. CETTE PERTE EN CAPITAL PEUT ÊTRE PARTIELLE OU TOTALE.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou aux comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

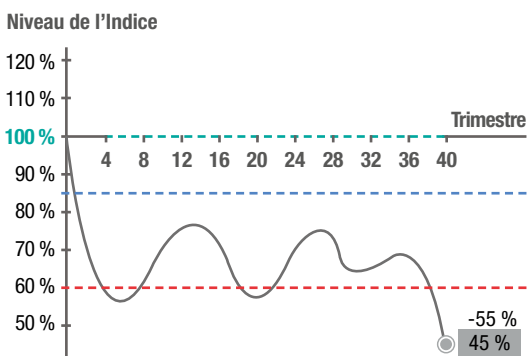
⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

Pour les cas de figure illustrés, le remboursement anticipé (à chaque Date d'Observation Trimestrielle) entraîne la dissolution du titre de créance. Si à une Date d'Observation Trimestrielle, l'Indice est en baisse par rapport à son Niveau Initial, alors le mécanisme de remboursement anticipé n'est pas activé et **Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018** se poursuit jusqu'à la prochaine Date d'Observation Trimestrielle.

ILLUSTRATIONS

Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du titre de créance. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité et/ou frais liés au cadre d'investissement.

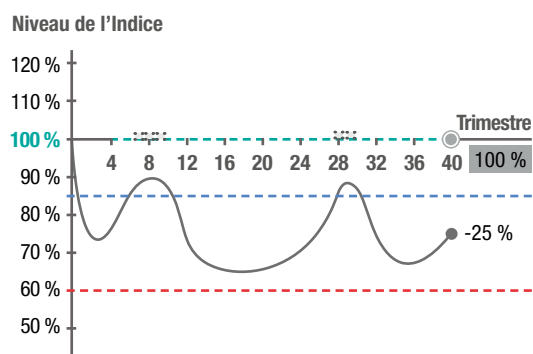
SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSÉ DE L'INDICE AU 40^E TRIMESTRE (SUPÉRIEURE À 40 %)



- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- À chaque Date d'Évaluation de Coupon, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à 85 % de son Niveau Initial. L'investisseur ne reçoit pas de coupon au titre des trimestres écoulés.
- À la Date d'Évaluation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 45 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 55 %) : l'investisseur reçoit la valeur finale de l'Indice, soit 45 % de son Capital Initial et subit dans ce scénario une perte en capital équivalente à celle de l'Indice, soit une perte de 55 %.

Remboursement final : 45 % du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : -7,64 % (TRA identique à celui de l'Indice)
TRA net⁽²⁾ : -8,64 % (TRA identique à celui de l'Indice)
Valeur total des coupons versés : 0,00 %

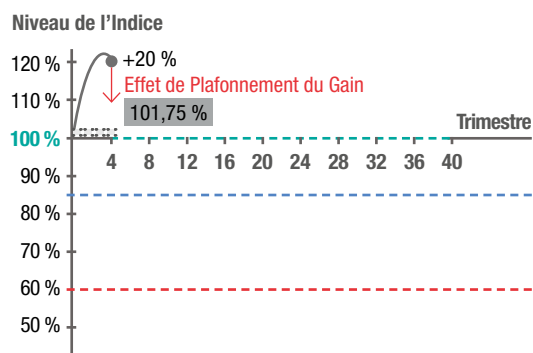
SCÉNARIO MÉDIAN : BAISSÉ DE L'INDICE AU 40^E TRIMESTRE (INFÉRIEURE À 40 %)



- À chaque Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est strictement inférieur à son Niveau Initial. Le mécanisme de remboursement automatique anticipé n'est pas activé.
- Aux trimestres 7, 8, 9, 28 et 29, lors des Dates d'Évaluation de Coupon, le niveau de l'Indice est supérieur à 85 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 1,75 % au titre des trimestres 7, 8, 9, 28 et 29.
- À la Date d'Évaluation Finale, le niveau de l'Indice est égal à 75 % de son Niveau Initial (soit une baisse de 25 %) : l'investisseur récupère l'intégralité de son Capital Initial.

Remboursement final : 100 % du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : 0,88 % (contre -2,82 % pour l'Indice)
TRA net⁽²⁾ : -0,12 % (contre -3,82 % pour l'Indice)
Valeur total des coupons versés : 8,75 %

SCÉNARIO FAVORABLE : FORTE HAUSSE DE L'INDICE (PLAFONNEMENT DU GAIN)



- Aux trimestres 1, 2, et 3, lors des Dates d'Évaluation de Coupon, le niveau de l'Indice est supérieur à 85 % de son Niveau Initial : l'investisseur reçoit un coupon de 1,75 % au titre de ces trimestres.
- À la 4^e Date d'Observation Trimestrielle, le niveau de l'Indice est égal à 120 % de son Niveau Initial, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé et l'investisseur reçoit son Capital Initial augmenté d'un coupon de 1,75 % au titre du trimestre 4. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficie que de la hausse partielle de l'Indice (**Effet de Plafonnement du Gain**), il est remboursé à 101,75 % contre 120 % pour un investissement direct sur l'Indice.

Remboursement final : 101,75 % du Capital Initial
TRA brut⁽¹⁾ : 6,88 % (contre 19,08 % pour l'Indice)
TRA net⁽¹⁾ : 5,88 % (contre 18,08 % pour l'Indice)
Valeur total des coupons versés : 7 %

● Performance de l'Indice --- Seuil de perte en capital à l'échéance ☒ Coupon --- Barrière de coupon
 ● Niveau de remboursement du titre --- Seuil d'activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé

Information importante : la valorisation de **Phoenix Trimestriel 70 Septembre 2018** en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Indice et connaître de fortes fluctuations en particulier aux Dates d'Observation Trimestrielle, si le niveau de l'Indice est proche de son Niveau Initial, et à la Date d'Évaluation Finale s'il est proche de 60 % de son Niveau Initial. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier du niveau de la volatilité de l'Indice, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur et du Garant.

⁽¹⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA brut désigne le Taux de Rendement Annuel brut (hors commission de souscription ou frais d'entrée, de rachat, d'arbitrage et de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie, de capitalisation ou aux comptes-titres, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables).

⁽²⁾ Dans l'ensemble des scénarii présentés ci-dessus, TRA net désigne le Taux de Rendement Annuel net (calculé net de frais de gestion dans le cadre d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, ou net de droits de garde dans le cas d'un investissement en comptes-titres ; en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1% par an, et calculé hors prélèvements fiscaux et sociaux).

PRÉSENTATION DE L'INDICE

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 (Equal Weight Decrement 5%) est un indice de la gamme STOXX® lancé le 29 avril 2016 et composé des 70 plus grandes capitalisations boursières de la zone euro. Sa composition est revue et rebalancée trimestriellement (cf. composition actuelle ci-dessous).

Il s'agit des 70 plus grandes capitalisations boursières composant l'indice Euro STOXX® (Ticker : SXXE), indice représentatif des grandes et moyennes capitalisations boursières de la zone euro. Ces 70 valeurs sont équipondérées, chacune d'entre elles représente un poids identique dans le calcul de l'indice sans impact lié à la capitalisation boursière. L'indice est calculé de la façon suivante : en ajoutant tous les dividendes nets (versés par l'indice au fil de l'eau tout le long de la vie du produit) puis en soustrayant 5 % par an. À titre d'information, le montant moyen des dividendes payés sur la période 2008-2018 présentée ci-dessous s'élève à 3,98 %. Les montants des dividendes passés ne préjugent pas des montants des dividendes futurs.

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 est accessible entre autres sur le site de STOXX® (www.stoxx.com), ainsi que sur différents sites d'informations financières (ticker Bloomberg : ISX70D5 Index; code ISIN : CH0321427582).

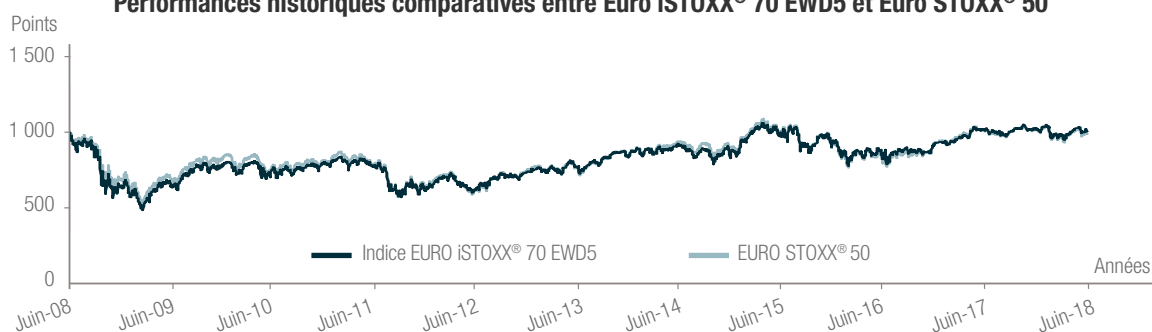
ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO ISTOXX® 70 EWD5 (BASE 1000)

L'indice Euro iSTOXX® 70 EWD5 a été lancé le 29 avril 2016 à un niveau de 1 008,47 points. Toutes les données précédant cette date sont le résultat de simulations historiques systématiques visant à reproduire le comportement qu'aurait eu l'indice s'il avait été lancé dans le passé.

L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes ne sont pas garanties, bien qu'elles aient été obtenues auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Natixis n'assume pas de responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Les données relatives aux performances passées et/ou simulations de performances passées ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs. Ceci est valable également pour les données historiques de marché.

Performances historiques comparatives entre Euro iSTOXX® 70 EWD5 et Euro STOXX® 50



Performances comparatives :	1 an	5 ans	10 ans
Indice EURO iSTOXX® 70 EWD5	-1,35 %	29,76 %	0,54 %
Indice EURO STOXX® 50	-2,18 %	28,35 %	-1,18 %

Sources : Bloomberg au 18 juin 2018

VALEURS PRÉSENTES DANS L'EURO ISTOXX® 70 EWD5

- ADIDAS
- AHOLD DELHAIZE
- AIR LIQUIDE
- AIRBUS GROUP
- AKZO NOBEL
- ALLIANZ GY
- AMADEUS IT GROUP
- ANHEUSER-BUSCH INBEV
- ARCELOR MITTAL
- ASML HOLDING
- AXA
- BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA
- BASF
- BAYER
- BAYERISCHE MOTOREN WERKE
- BNP PARIBAS
- CAPGEMINI
- CEMENT ROADSTONE HOLDINGS
- CONTINENTAL
- DAIMLER
- DANONE
- DEUTSCHE BOERSE
- DEUTSCHE POST
- DEUTSCHE TELEKOM
- ENEL
- ENGIE
- ENI
- E.ON
- ESSILOR
- FIAT CHRYSLER AUTOMOBILES
- FRENESIUS MEDICAL CARE
- FRENESIUS SE & CO
- GENERALI
- HEINEKEN
- HENKEL
- IBERDROLA
- INDUSTRIA DE DISEÑO TEXTIL
- INFINEON TECHNOLOGIES
- ING GROEP NV
- INTESA SANPAOLO
- KERING
- LINDE
- LVMH
- MICHELIN
- MUENCHENER RUECKVER
- NOKIA
- ORANGE
- L'OREAL
- PERNOD-RICARD
- PHILIPS
- RELX
- REPSOL
- SAFRAN
- SAINT GOBAIN
- SAMPO
- SANTANDER
- SANOFI
- SAP
- SCHNEIDER ELECTRIC
- SIEMENS
- SOCIETE GENERALE
- TELEFONICA
- TOTAL
- UNIBAIL-RODAMCO
- UNICREDIT
- UNILEVER
- VINCI
- VIVENDI
- VOLKSWAGEN
- VONOVIA

CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES

Instrument Financier	Titre de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance, émis sous le Prospectus de Base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, ayant été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») sous le visa n° 18-244 ⁽¹⁾ .
Émetteur	Natixis Structured Issuance (bien que bénéficiant de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis S.A., les titres de créance de l'Émetteur présentent un risque de perte en capital).
Garant	Natixis S.A. (Moody's : A2/Fitch Ratings : A/S&P : A). Notations en vigueur au moment de l'impression de la brochure. Ces notations peuvent être révisées à tout moment par les agences de notation.
Devise	Euro (€)
Code ISIN	FR0013345998
Valeur Nominale	1 000 €
Durée d'investissement conseillée	10 ans
Sous-jacent	Indice Euro iSTOXX® 70 EDW5 (code Bloomberg : ISX70D5 index), calculé dividendes nets réinvestis diminué d'un montant forfaitaire de 5 %
Prix d'Émission	100 % de la Valeur Nominale
Date d'Observation Initiale	28 septembre 2018
Dates d'Observation Trimestrielle	Le 28 de chaque trimestre à compter du 30 septembre 2019 inclus et jusqu'au 28 juillet 2028 exclus ou le jour suivant si le 28 du mois n'est pas un jours de Bourse ouvré.
Date d'Évaluation de Coupon	Le 28 de chaque trimestre à compter du 28 décembre 2018 inclus et jusqu'au 28 juillet 2028 inclus ou le jour suivant si le 28 du mois n'est pas un jours de Bourse ouvré.
Date de Paiement de Coupon	Le 4 de chaque trimestre à compter du 4 janvier 2019 inclus et jusqu'au 5 octobre 2028 inclus ou le jour suivant si le 4 du mois n'est pas un jours de Bourse ouvré.
Dates de Remboursement Automatique Anticipé	Le 11 de chaque trimestre à compter du 14 octobre 2019 inclus et jusqu'au 12 juillet 2028 inclus ou le jour suivant si le 11 du mois n'est pas un jours de Bourse ouvré.
Date d'Évaluation Finale	28 septembre 2028
Date d'Émission et de Règlement	10 juillet 2018
Date d'Échéance	12 octobre 2028, en l'absence de remboursement anticipé
Niveau Initial	Cours de clôture de l'indice le 28 septembre 2018
Marché secondaire	Natixis fournira un marché secondaire chaque jour de cotation du sous-jacent. Natixis s'engage à racheter quotidiennement aux porteurs les titres de créance dans des conditions normales de marché à leur valeur de marché. Fourchette de liquidité : le cours d'achat ne sera pas supérieur de 1 % au cours de vente.
Périodicité de valorisation	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Bourse Prévu, le Jour de Bourse Prévu suivant. Un jour de négociation est défini comme un jour où le cours de clôture ou l'Indice est publié.
Double valorisation	Une double valorisation est établie par Thomson Reuters (ci-après la « société ») sur fréquence bi-mensuelle (tous les 15 jours). Cette société est un organisme indépendant distinct et non lié financièrement à une entité de Natixis.
Liquidité	Quotidienne
Agent de calcul	Natixis, ce qui peut être source de conflits d'intérêt
Règlement/Livraison	Euroclear France
Place de cotation des Instruments Financiers	Bourse de Luxembourg
Commissions de distribution	La commission pourra atteindre un montant moyen annuel d'un maximum de 1 % TTC du nominal des titres de créance effectivement placés ; cette commission sera payée sur la durée de vie des titres de créance. Le paiement de commission pourra être réalisé en une seule fois à l'émission des titres de créance. Les détails de ces commissions sont disponibles sur demande effectuée auprès du distributeur.
Cadre de distribution	Contrats d'assurance-vie et de capitalisation, comptes-titres (dans le cadre d'un placement privé)

⁽¹⁾ Nous attirons votre attention sur le fait que le produit étant destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé à destination d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs), la présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

AVERTISSEMENT

Le présent est à caractère promotionnel. Il est relatif à un produit destiné à être offert dans le cadre d'un placement privé à destination d'un cercle restreint d'investisseurs au sens du II de l'article L411-2 du code monétaire et financier (moins de 150 investisseurs). La présente brochure commerciale n'a pas fait l'objet de revue par l'AMF.

Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable et/ou frais liés au cadre d'investissement. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents à la souscription des titres de créance ne peut être obtenue qu'en lisant le Prospectus de Base (le « Prospectus ») et les conditions définitives de l'émission. Ce document ne constitue pas une proposition de souscription ni une offre, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tout autres professionnels compétents, afin de s'assurer que ce produit est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce produit peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. IL VOUS APPARTIEN T DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE A CE PRODUIT. En cas d'incohérence entre les informations figurant dans cette brochure et les conditions définitives de l'émission des titres de créance, ces dernières prévaudront. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour après la date apposée en première page. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Sous réserve du respect des obligations que la loi met à leur charge, Natixis l'Émetteur du produit, ainsi que tout distributeur de ce produit, ne pourront être tenus responsables des conséquences financières ou de quelque nature que ce soit résultant de l'investissement dans ce produit. Ce document ne constitue pas une recommandation personnalisée d'investissement. Il est destiné à être diffusé indifféremment à chaque destinataire et les produits ou services visés ne prennent en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. Les affirmations, hypothèses contenues dans ce document peuvent contenir des prédictions et ainsi contenir des risques et des incertitudes. Les résultats constatés et les développements peuvent différer substantiellement de ceux exprimés ou qui sont implicites dans les affirmations, hypothèses et opinions en fonction d'une variété de facteurs. Il ne peut y avoir de garantie que les résultats projetés, les projections ou les développements seront atteints. Aucune déclaration ou garantie explicite ou implicite n'est donnée par Natixis quant à l'accomplissement ou le bien fondé, de toute projection, tout objectif, estimation, prévision, affirmation, hypothèse et opinion contenu dans ce document et nul ne doit s'y fier. Rien dans ce document est ou doit être considéré comme une promesse ou une garantie quant au futur. D'autre part, il est à noter que, dans le cadre de ses activités, Natixis peut être amenée à avoir des positions sur les instruments financiers et sur l'émetteur au titre desquelles des recommandations ou opinions peuvent être données dans le document et les pièces jointes communiquées.

Natixis ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent avoir un intérêt ou détenir ou acquérir de telles informations sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de market making, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document. Ce support n'a pas été élaboré conformément aux dispositions réglementaires visant à promouvoir l'indépendance des analyses financières. Natixis n'est pas soumis à l'interdiction d'effectuer des transactions sur l'instrument concerné avant la diffusion de la communication.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 13 juin 2018 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°18-244 (le « Prospectus »). Il est disponible sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de Natixis (www.equityderivatives.natixis.com) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de Natixis à l'adresse suivante : Natixis – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. Natixis est agréée par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. Natixis est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par la Banque centrale européenne (BCE).

AVERTISSEMENT STOXX LTD

L'Euro iSTOXX® 70 EXD5 ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'Indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

NATIXIS

Ingénierie financière, Equity Markets (VenteGP@natixis.com)
Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 5 021 289 259,20 euros
Siège social : 30, avenue Pierre Mendès France - 75013 Paris
Adresse postale : BP 4 - 75060 Paris CEDEX 02 France - RCS Paris n°542 044 524

